



Ça déménage !!!

La politique immobilière de l'Etablissement Public n'est pas inerte.

En effet, l'installation de nos collègues Bordelais sur le site d'Amédée se précise pour l'après vacances 2022. Ils s'installeront dans de nouveaux locaux en se rapprochant de la gare de Bordeaux Saint Jean.

Sur ce dossier, une réunion est prévue le 8 février prochain sur les mesures d'accompagnement au travers de la renégociation de l'accord de déménagement.

Les déménagements à Angers prévus pour 2024 auront leur centre de gravité centré autour de la gare.

Le DG a annoncé au CUEP de décembre dernier qu'il existait une alternative à IVRY en évoquant le départ de la CNP de Montparnasse vers le site d'Issy les Moulineaux.

Une alternative supplémentaire se fait jour à Austerlitz avec le déménagement de NATIXIS vers d'autres horizons.

Pour la **CFE-CGC**, plus il y a d'alternatives pour ne pas se rendre à Ivry, mieux c'est !!

Par cohérence avec les déménagements prévisionnels de nos collègues angevins et bordelais en proximité des gares de leurs villes, l'option Montparnasse nous paraît-être la plus judicieuse. Elle permettra de réduire les temps de transport pour ceux qui monteront à Paris comme celui des parisiens se rendant en province.

Bien qu'il n'ait pas exclu le site d'Ivry comme site final de l'implantation des services parisiens, le DG a tenu son engagement de convoquer les organisations syndicales à un groupe de travail le 9 février afin d'examiner les différents projets.

La **CFE-CGC** ainsi qu'elle l'indique depuis plusieurs années au sein des différentes instances de l'établissement public, où elle siège, maintiendra objectivement son opposition à Ivry qui rappelle le présente beaucoup d'inconvénients (site peu attractif pour de nouveaux arrivants, zone inondable, sols pollués, usine d'incinération à proximité et surtout augmentation des temps de transports pour plus de 60% des personnels).

La **CFE-CGC** est un syndicat de dialogue, de concertation, mais pas en cogestion avec la Direction !



En s'exprimant sur la réforme des retraites lors de sa dernière intervention sur le sujet, le Président de la République indiquait qu'il aurait dû s'y prendre différemment en instituant non pas une caisse centralisatrice mais trois caisses distinctes l'une dédiée aux salariés, l'autre aux indépendants et la dernière aux fonctionnaires.

La Direction de la CDC se propose d'adapter l'organisation de la DPS autour de cette vision soutenue de longue date par son Directeur.

Elle entend modifier les organisations des établissements d'Angers-Paris et de Bordeaux en créant des Directions des gestions regroupant les différents régimes et fonds gérés par la DPS épaulés par des Directions services support et du pilotage.

Ces regroupements induits par l'harmonisation des réglementations des différents régimes et l'impulsion des projets de l'inter-régime, MCE, RGCU etc. vont modifier profondément l'organisation du travail des collaborateurs et les outils sur lesquels ils réaliseront demain les différents actes de gestion.

La **CFE-CGC** consciente de la nécessité d'accompagner ces évolutions estime que ces réformes doivent être conduites **dans la concertation**. Les personnels doivent être associés à la conduite de ces restructurations de façon à éviter la situation que nous connaissons au sein de la Direction de la Stratégie Client de la DPS avec l'organisation des centres d'appels que la **CFE-CGC** a évoqué récemment.

La **CFE-CGC** constate aujourd'hui une dévalorisation des métiers et une dégradation de conditions de travail avec en outre une modification potentielle des EIS sans engagement sur les compensations demandées

De même, la **CFE-CGC** estime que les conditions pour engager une expérimentation portant sur le transfert d'actes de gestion des Directions de gestion vers la Direction de la stratégie clients ne sont pas réunies. A défaut d'accepter le principe de reporter cette expérimentation afin de mieux associer les personnels dans ce projet, la **CFE-CGC** n'a pas avalisé le projet expérimental de la Direction.

Enfin, la mise en place d'une nouvelle gouvernance dans les établissements de la DPS n'apparaît pas très lisible notamment au travers des fonctions de Directeur de fonds et de Directeur d'Etablissements devenu dans le même temps Directeur de site.

Il est difficile de percevoir l'autonomie du Directeur de fonds au regard du rattachement hiérarchique de ce dernier au Directeur d'établissement. A l'analyse, cette nouvelle gouvernance pourrait mettre en difficulté le positionnement des personnels de l'encadrement intermédiaire.

A date, la Direction n'a pas explicité ni mis en évidence, les avantages opérationnels qu'elle comptait obtenir par suite de cette réorganisation avant la mise en place de la future réforme des retraites.

La **CFE-CGC** est un syndicat réformiste, ouvert à tous les projets d'évolution des organisations. Elle formule l'exigence que les personnels cadre et non cadre se les approprient et qu'ils se traduisent par une amélioration des conditions de travail

La CFE-CGC est un syndicat qui sait prendre ses responsabilités



Téléchargez *L'INDISPENSABLE*